

La procédure de reconnaissance d'indépendance financière concerne seulement les étudiants dont la résidence fiscale se trouve dans l'Espace Économique Européen.

En matière d'indépendance financière Sciences Po se réfère à la circulaire du CROUS : circulaire n° 2019-124 du 2-9-2019 MENJ - MESRI - DGEIP A2-1

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=143087&cbo=1

LISTE DES DOCUMENTS

Veillez identifier votre situation ci-dessous et fournir toutes les pièces justificatives associées.

Les documents doivent être complets.

Vous devez soumettre l'ensemble des documents avant le **31 octobre 2019**, dernier délai.

Pour les étudiants s'inscrivant uniquement au semestre de printemps : la date limite de demande de reconnaissance d'indépendance financière est le 31 janvier 2020, délai de rigueur.

Pour plus de précisions sur ces documents, veuillez-vous référer à la [notice explicative](#).

Identification de votre situation	Documents justificatifs à fournir
<p>Vous vous êtes Marié(e) ou pacsé(e) (PACS) avant le mois de septembre de la rentrée.</p> <p><i>Le couple, le conjoint ou le partenaire disposent de ressources mensuelles égales ou supérieures à 90% du SMIC net annuel (13 005 € au 1er janvier 2019)</i></p> <p><i>Les intéressés doivent avoir établi une déclaration fiscale distincte de celle des parents ou du tuteur légal.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le formulaire de demande de reconnaissance d'indépendance financière complété 2. Votre certificat de pacs ou acte de mariage 3. Votre contrat de travail CDI ou CDD et/ou le contrat de votre conjoint couvrant l'année universitaire 4. Vos 3 dernières fiches de paie de vous et/ou de votre conjoint dont celle de septembre de l'année en cours 5. Les deux derniers avis fiscaux de votre foyer 6. Justificatifs de loyer nominatif : quittance de loyer de septembre de l'année en cours + contrat de location ou acte de propriété
<p>Vous avez un ou plusieurs enfants à charge fiscalement et ne figurez plus sur la déclaration de revenus de vos parents ou de votre tuteur légal.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le formulaire de demande de reconnaissance d'indépendance financière complété 2. Le livret de famille ou acte de naissance de l'enfant 3. Votre contrat de travail CDI ou CDD couvrant l'année universitaire 4. Vos 3 dernières fiches de paie dont celle de septembre de l'année en cours. 5. Les deux derniers avis fiscaux de votre foyer

	<ol style="list-style-type: none"> Justificatifs de loyer nominatif : quittance de loyer de septembre de l'année en cours + contrat de location ou acte de propriété
<p>Vous êtes élève fonctionnaire (ENS, ...) et disposez de ressources mensuelles égales ou supérieures à 90% du SMIC net annuel (13 005 € au 1^{er} janvier 2019)</p>	<ol style="list-style-type: none"> Le formulaire de demande de reconnaissance d'indépendance financière complété Le certificat de scolarité de l'ENS ou autre établissement pour l'année universitaire en cours Votre fiche de salaire de septembre de l'année en cours. Vos deux derniers avis fiscaux Justificatifs de loyer nominatif : quittance de loyer de septembre de l'année en cours + contrat de location ou acte de propriété
<p>Vous êtes titulaire d'une carte de réfugié délivrée par l'Office français de réfugiés et apatrides (OFPRA)</p>	<ol style="list-style-type: none"> Le formulaire de demande de reconnaissance d'indépendance financière complété Le justificatif du statut de réfugié Vos deux derniers avis fiscaux Si arrivé récente : justificatifs de revenus de l'année en cours

Pour toutes demandes de renseignements ou demande de rendez-vous : independance.financiere@sciencespo.fr
Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas traités et la demande d'indépendance financière sera refusée.